

En conformité des recommandations de la Conférence impériale de 1926, une conférence a été tenue à Londres, l'automne dernier, pour étudier certains aspects de l'application des lois des Dominions et de celles qui concernent la marine marchande. Le rapport de la Conférence vous sera présenté.

L'été dernier, le gouvernement de Sa Majesté au Canada invita tous les autres gouvernements de Sa Majesté à prendre part à une conférence économique impériale dans notre pays, à une date aussi rapprochée que possible. On a constaté toutefois qu'il conviendrait mieux à la plupart des gouvernements de tenir cette conférence économique à Londres, à la même époque que la Conférence impériale, au commencement de l'automne prochain. Il en fut donc ainsi décidé.

De concert avec les autres membres de la Communauté des nations britanniques, le Canada prend part à l'heure actuelle à la conférence relative à la limitation des armements navals, qui a été ouverte par Sa Majesté, le 21 janvier, à Londres. On entretient la ferme espoir que les débats commencés sous d'aussi heureux auspices auront pour effet de réduire sensiblement les rivalités internationales et de raffermir les sentiments de sécurité et de bienveillance entre les nations.

Le comité judiciaire du Conseil privé ayant décidé que les femmes sont éligibles au sénat canadien, j'ai été très heureux, agissant d'après l'avis de mes ministres, de profiter de la première occasion pour mander une femme au sénat. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, les femmes ont obtenu le même droit que les hommes à la représentation dans les deux Chambres du Parlement.

Entre autres mesures, vous serez invités à étudier des amendements à la loi des Elections, à la loi des faillites, à la loi des compagnies et au code criminel.

Messieurs les membres de la
Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et le budget des dépenses pour l'année prochaine seront soumis à votre examen.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En vous invitant de nouveau à étudier attentivement les importantes mesures qui vous seront proposées, je prie la divine providence de continuer à guider vos délibérations et à les bénir.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING
(premier ministre) propose :

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération lundi prochain, et que ledit objet ait priorité sur toutes les autres mesures, sauf la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.

La proposition est adoptée.

COMITE DE SELECTION

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING
(premier ministre) propose :

Qu'un comité spécial soit nommé pour préparer avec diligence la liste des membres devant composer les comités permanents de la Chambre en vertu de l'ordre permanent 63, ledit comité devant être composé de MM. King

(l'h. J. H.), Stewart (l'h. M.), Casgrain, Stewart (Leeds) et Hanson.

La proposition est adoptée.

COMMISSION DE REGIE INTERNE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING
(premier ministre) remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lord Willingdon, dont M. l'Orateur donne lecture à la Chambre.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes la copie certifiée d'une minute du conseil approuvée nommant l'honorable J. H. King, ministre des Pensions et de la Santé nationale, l'honorable W. R. Motherwell, ministre de l'Agriculture, l'honorable J. C. Elliott, ministre des Travaux publics et l'honorable Fernand Rinfret, secrétaire d'Etat, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts révisés du Canada, 1927, intitulé : "Loi concernant la Chambre des communes".

DEPOT DE RAPPORTS

Par M. l'Orateur : Le rapport du directeur général des élections, conformément à l'article 75 de la loi des élections générales.

Le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement.

ELOGE FUNEBRE DE DEUX MEMBRES

DÉCÉDÉS : L'HON. J.-A. ROBB ET M. GEORGES-DORÈZE
MORIN

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING
(premier ministre) : Monsieur l'Orateur, au bonheur que nous éprouvons, au début de chaque session, de renouer nos relations, de saluer nos vieux amis et de souhaiter la bienvenue, comme nous le faisons aujourd'hui, aux nouveaux élus à la Chambre, il arrive trop souvent que se mêle la triste pensée qu'il s'en trouve parmi nos anciens collègues, que nous ne reverrons plus, dont la douce présence nous est à jamais enlevée, dont la voix même ne sera plus qu'un souvenir.

Monsieur l'Orateur, vous venez précisément de signaler à la députation les vacances survenues dans son sein depuis que nous sommes retournés dans nos foyers au moment de la prorogation de la dernière session.

De ces vacances deux ont été causées par la mort. Avant d'aborder le travail de la session me serait-il permis de parler un peu de la perte que le pays autant que le Parlement vient de subir du fait de la mort de deux représentants dont vous avez parlé.

FEU L'HON. JAMES A. ROBB

Au cours des dernières sessions du Parlement, il n'y avait pas, je crois, de personnalité plus estimée et plus aimée que l'hon. James